



Defauts de fabrication univers du cuir

Par **germaineg**, le **18/09/2014** à **18:14**

Bonjour,

j'ai reçu ce matin un salon commandé sur internet chez l'univers du cuir, livraison impeccable, et au fur et à mesure ont remarqué des défauts de coutures voir même un coussin plus haut que l'autre, absence visible des coutures sur une manchette également.

j'en informe de suite la société avec photos à l'appui, qui me répond qu'il n'y a pas lieu de faire intervenir le SAV, à leur yeux il n'y a pas de défauts et que cela se remettra avec le temps se que je doute fort et il rajoute que c'est une fabrication artisanal qu'on ne peut avoir quelque chose de symétrique que faut-il faire concrètement.

merci

Germaine

Par **moisse**, le **18/09/2014** à **19:22**

Bonsoir,

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation, et renvoyer le canapé (à vos frais), en avisant le vendeur de l'exercice de ce droit et le cas échéant ses instructions s'il préfère un autre mode d'acheminement.

Par **germaineg**, le **18/09/2014** à **19:28**

merci

se droit je sais que je peux l'exercée, mais je trouve quand même dommage d'en arrivé la a quoi sert la garantie? je me le demande je voulais simplement qu'il constate et me l'échange. j'ai eut le patron impossible de parler, lui avait raison et moi tort le renvoyé ok mais j'ai 140€ a mes frais pour se renvois alors que je n'y suis pour rien pas d'autre solution?

Par **moisse**, le **21/09/2014** à **12:29**

Si
Le tribunal.

Par **germaineg**, le **21/09/2014** à **17:28**

oui forcément ça prendra le temps qu'il faut ma dit mon interlocuteur et vous perdrez a t' il ajouter
j'ai envoyée un rar j'attends la suite

Par **moisse**, le **21/09/2014** à **19:35**

Bonsoir,
Compte tenu d'un montant vraisemblablement inférieur à 4000 euros, l'affaire sera terminée en quelques semaines devant la juridiction de proximité.
Vous avez le choix de la juridiction compétente territorialement, et je vous conseillerai celle du lieu de livraison, c'est à dire la vôtre.

Par **germaineg**, le **21/09/2014** à **19:37**

Merci pour vos réponses je vous informerais de la suite

Par **germaineg**, le **11/10/2014** à **14:35**

Bonjour
les nouvelles
le vendeur n'a pas répondu a mon courrier
affaire envoyé au tribunal de proximité, je pense que cela prendra du temps mon dossier n'est pas le seul malheureusement mais je suis patiente. le salon est rangé dans une pièce. et je garde mon vieux canapé.
Germaineg